

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

Portrait d'Inclusion Handicap	1
Éditorial de la coprésidence.....	2
Rapport de la direction	3
Politique	4
Conseils juridiques	6
Transports publics	7
Projets	10
Origine et utilisation des fonds.....	12
Membres d'Inclusion Handicap.....	13
Comité	14
Groupes de travail.....	15

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap représente les intérêts de 1,7 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faitière des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Elle réunit 22 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique. Inclusion Handicap est...

... représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle défend les intérêts des personnes handicapées face au monde politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faitière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

... experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes en situation de handicap. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de transports publics et bien d'autres.

ÉDITORIAL DE LA COPRÉSIDENTENCE : L'ANNÉE DE L'INITIATIVE



Maya Graf et Verena Kuonen
Coprésidence

Au début de l'année s'est produit un événement historique : en janvier 2023, les délégué·e·s d'Inclusion Handicap et d'AGILE.CH ont décidé de lancer conjointement l'initiative pour l'inclusion. Un projet d'envergure qui exige une bonne dose de courage de la part de toutes les personnes impliquées, vu qu'il s'agit de récolter 100'000 signatures valables. Mais ce projet permet aussi de donner un coup de pouce décisif à l'égalité des personnes en situation de handicap et de renforcer encore davantage la collaboration entre les organisations.

Malheureusement, l'année fut également marquée par des nouvelles moins réjouissantes. Alors qu'Inclusion Handicap a alerté depuis des années sur la mise en œuvre lacunaire des exigences découlant

de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) dans les transports publics, l'accessibilité des TP suisses présente, après un délai d'adaptation de 20 ans, encore et toujours des lacunes flagrantes. Un travail médiatique mené avec opiniâtreté a au moins permis de sensibiliser l'opinion publique à ce problème.

En revanche, de grands espoirs avaient été placés dans le projet de loi concernant la révision partielle de la LHand publié en fin d'année par le Conseil fédéral. Or, ce projet s'avère insuffisant ; il ne prévoit qu'une infime partie des adaptations nécessaires et exige de ce fait une réponse sans équivoque d'Inclusion Handicap lors de la procédure de consultation.

L'année 2023 a donc une nouvelle fois montré la portée de la force de frappe dont disposent les associations de personnes handicapées en agissant ensemble – et cette force s'est encore multipliée suite au lancement de l'initiative pour l'inclusion. Que ce soit lors de discussions au sein d'organes spécialisés ou du Parlement, les effets du caractère contraignant exigé par l'initiative sont d'ores et déjà perceptibles. C'est d'une énorme importance. Poursuivons ensemble sur ce chemin!

RAPPORT DE LA DIRECTION : UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE POUR L'INCLUSION



Petra Kern, Matthias Kuert Killer, Caroline Hess-Klein
Direction

L'année 2023 était caractérisée par le mouvement. Au sein du secrétariat, outre les affaires courantes, c'est le lancement de l'initiative pour l'inclusion qui nous a intensément occupés. Il a fallu parfaire la formulation du texte de l'initiative, composer le comité d'initiative, forger des alliances et fonder l'Association pour une Suisse inclusive. Le large soutien de nos membres nous a touchés et motivés. C'est formidable de sentir que tant de personnes partagent le même but. L'initiative pour l'inclusion nous a déjà permis de faire bouger bien des choses, conjointement avec d'autres groupements de la société civile. Il s'agit à présent de conserver cet élan pour la poursuite de notre action.

En revanche, il émane moins de dynamisme de la révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées proposée par le Conseil fédéral et mise en consultation fin 2023. Ce projet n'est en effet pas la réponse espérée aux critiques sévères du Comité de l'ONU à l'égard de la Suisse.

Inclusion Handicap a vécu une année mouvementée également en interne. Nous nous sommes réorganisés afin d'être prêts à aborder les multiples défis à venir. Dans cette perspective, le comité a adopté un nouveau modèle de direction basé sur une équipe tripartite au statut égalitaire, ce qui correspond à notre conception d'une organisation d'expert·e·s. Ce modèle, testé durant la phase transitoire, a fait ses preuves.

Bien des choses sont en train de bouger, autant de bonnes occasions qui s'offrent à nous d'obtenir, dans les années à venir, des améliorations concrètes pour les personnes en situation de handicap. Les besoins d'action sont considérables, les ressources personnelles et financières extrêmement limitées. Cette équation reste un défi, que la nouvelle direction se fait toutefois un plaisir de relever.

POLITIQUE

Dans le domaine de l'égalité, l'année 2023 était dominée par l'initiative pour l'inclusion. Dans celui des assurances sociales, Inclusion Handicap a continué à s'occuper intensément de l'utilisation de valeurs statistiques, critiquée depuis de nombreuses années, dans le calcul du taux d'invalidité..

LANCEMENT DE L'INITIATIVE POUR L'INCLUSION

Égalité, participation et autodétermination des personnes en situation de handicap – voilà les exigences clés de l'initiative pour l'inclusion lancée le 27 avril 2023 par un réseau politiquement neutre composé de personnes en situation de handicap, de personnes issues de la société civile, d'organisations spécialisées et d'associations. Inclusion Handicap, l'un des organes porteurs, en fait partie. L'initiative pour l'inclusion veut charger les législateurs fédéraux et cantonaux de garantir l'égalité en droit et dans les faits des personnes concernées et exige que ces dernières aient droit aux adaptations et prestations de soutien dont elles ont besoin. L'événement du 27 avril 2023, organisé à l'occasion du lancement de l'initiative, fut également le coup d'envoi de la campagne de récolte de signatures. Dans un délai de 18 mois, 100'000 signatures valables doivent être récoltées. À la fin de l'année, deux journées nationales de récolte et d'innombrables actions décentralisées avaient permis à l'initiative de garder le cap. Inclusion Handicap était fortement impliquée dans la planification et la réalisation des journées de récolte nationales – qui furent couronnées de succès. Parmi les 80'000 signatures récoltées fin décembre 2023, près de 4'000 étaient imputables aux secrétariats de l'association faîtière.

RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (LHAND)

En vue du processus de révision attendu au printemps 2023, Inclusion Handicap s'est penchée en détail sur la LHand. Des lacunes ont pu être identifiées dans la législation actuelle ainsi que des solutions visant à les éliminer. En décembre, le Conseil fédéral a présenté son projet de révision. Celui-ci s'est avéré décevant et nécessite d'être substantiellement élargi. Vers la fin de l'année, Inclusion Handicap a lancé les travaux préparatifs en vue d'une réponse critique et circonstanciée à la procédure de consultation.

NOUVEAU CALCUL DU TAUX D'INVALIDITÉ À L'AIDE DE BARÈMES DE SALAIRES ESS

Le recours à des valeurs statistiques de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (lesdits barèmes salariaux ESS) lors de la détermination du taux d'invalidité fut un intense sujet de préoccupation d'Inclusion Handicap également en 2023 : au printemps, le Conseil fédéral a présenté sa proposition relative à la mise en œuvre de la motion, adoptée par le Parlement, concernant la révision du calcul inéquitable du taux d'invalidité. Il a proposé de réduire d'un forfait de 10% les barèmes de salaires utilisés pour le calcul du taux d'invalidité. Se basant sur une étude scientifique du Bureau BASS, Inclusion Handicap a demandé dans sa réponse à la consultation qu'une déduction forfaitaire de 17% soit appliquée. Malheureusement sans succès ; en automne,

le Conseil fédéral a en effet décidé d'introduire une déduction forfaitaire de 10% à compter du 1^{er} janvier 2024. L'association faitière poursuivra son engagement en faveur d'un calcul équitable du taux d'invalidité et des rentes de l'AI.

AUTRES DOSSIERS POLITIQUES

En 2023, Inclusion Handicap a en outre accompagné de très près les dossiers suivants :

- Réforme LPP : le Parlement a décidé que le supplément aux rentes visant à compenser l'abaissement du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0% s'applique également aux rentes d'invalidité. En 2024, le peuple votera sur la révision de la LPP.
- Motion concernant l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades : fin 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification du régime des allocations pour perte de gain. Inclusion Handicap prendra position sur ce dossier.
- Révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) : le Conseil fédéral veut favoriser l'autonomie des personnes âgées en matière de logement. Inclusion Handicap demande dans sa réponse à la consultation, entre autres, la reconnaissance des logements protégés par les PC également pour les personnes bénéficiaires de prestations AI.

Chiffres indicateurs: instruments de communication

News sur le site Web	66
Communiqués de presse envoyés	19
Articles spécialisés « Droit et handicap »	10
Infolettres envoyées (y c. initiative)	14
Infos aux membres envoyées	13
Posts sur LinkedIn	49

DROIT ET CONSEILS JURIDIQUES

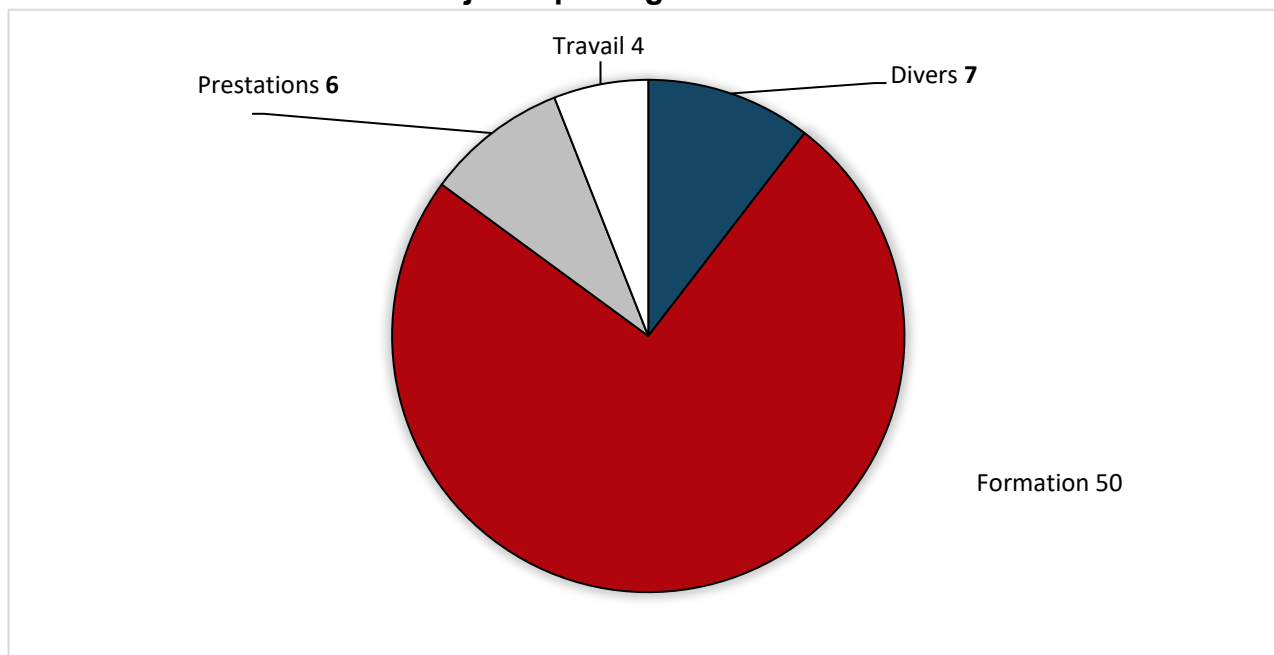
Le Service de conseils juridiques d'Inclusion Handicap soutient les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs assistant·e·s dans leurs revendications relevant du droit des assurances sociales et de l'égalité. Cette offre a été vivement sollicitée également en 2023.

ÉGALITÉ

Le Service de conseils juridiques du Département Égalité traite des demandes relevant de divers domaines du droit, le plus souvent en lien avec la formation. Dans de nombreux cas, ces demandes portent sur le maintien et l'aménagement des mesures de compensation des désavantages ou sur la question litigieuse

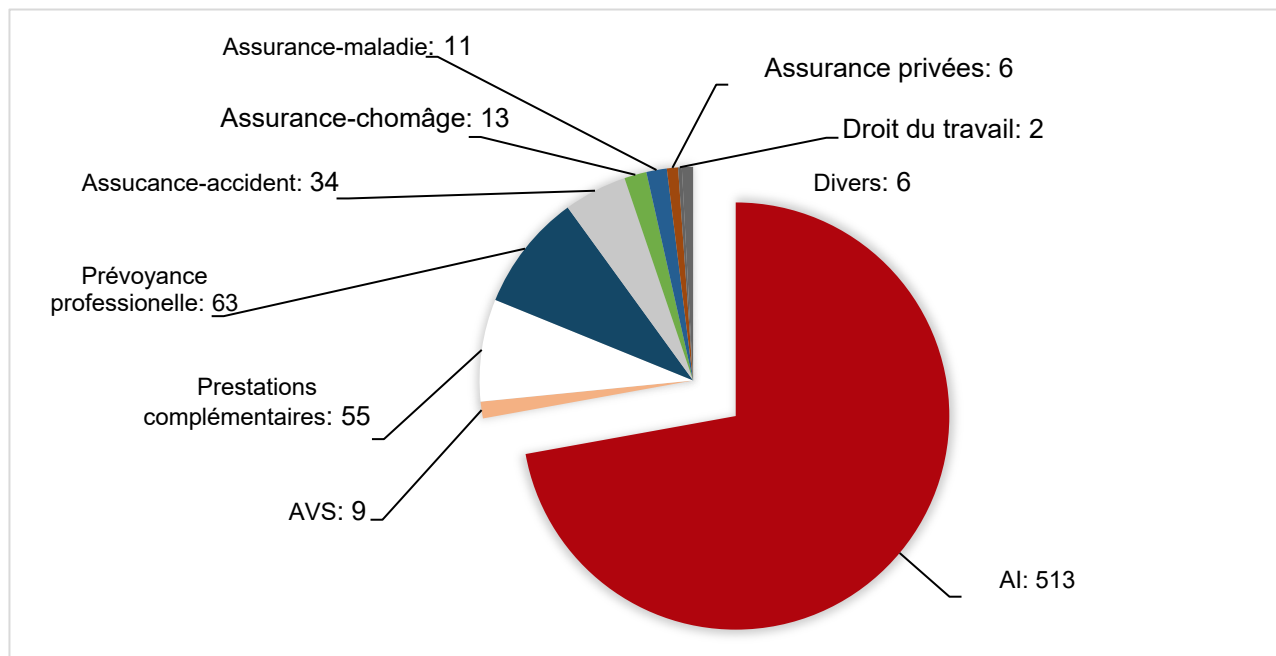
de l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. D'autres demandes relevant du droit de l'égalité concernent des inégalités dans l'accès aux services fournis par des prestataires publics ou privés, dans le domaine du travail ou dans l'accès aux bâtiments et installations. En 2023, le Département Égalité a traité **67 dossiers** et dispensé **218 consultations brèves en allemand et 44 en français**.

Chiffres indicateurs : Conseils juridiques égalité



Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (50 cas), suivie des prestations (6 cas). Le domaine du travail a généré 4 dossiers et dans la rubrique divers 7 cas ont été recensés.

Chiffres indicateurs : Conseils juridiques Assurances sociales



Description du graphique : Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (513), suivis de la prévoyance professionnelle (63), des prestations complémentaires (55), de l'assurance-accidents (34), de l'assurance-chômage (13), de l'assurance-maladie (11), de l'AVS (9), de l'assurance privées (6), du droit de travail (2) ainsi que de l'ensemble des domaines juridiques (6 au total).

ASSURANCES SOCIALES

En 2023, le Département Assurances sociales a traité un total de **711 dossiers** et répondu à **1822 demandes brèves** par téléphone ou mail. La grande majorité des cas relève de l'assurance-invalidité. Les juristes ont en outre clarifié des demandes liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle, à l'assurance-accidents ou à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.

Des mandant·e·s satisfait·e·s

Les mandant·e·s envoient régulièrement des messages personnels qui témoignent du fait qu'ils apprécient le soutien du Service juridique d'Inclusion Handicap. Ci-après deux exemples :

Mesdames, Messieurs

Durant le processus vers ma rente AI, j'ai été accompagné et conseillé par INCLUSION HANDICAP. Le soutien a été très professionnel, rapide et fondé tout au long de ce processus souvent difficile. Le déroulement des choses et les situations m'ont été expliqués en détail, avec précision et surtout de manière compréhensible. [...]. Je suis très reconnaissant à INCLUSION HANDICAP et lui souhaite de tout cœur le meilleur pour la suite.

Madame,

Je voudrais vous dire toute ma gratitude par rapport à vos services, même si j'ai perdu, votre soutien était important et m'a permis de continuer à espérer un peu. [...]. Je trouve que votre association fait un magnifique travail et je vous félicite tous d'essayer de défendre les personnes qui sont victimes d'un système qui nous broie et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Bravo et merci encore.

TRANSPORTS PUBLICS

Les transports publics sont un lien et une clé d'accès essentiels pour la participation à la vie en société. Ils jouent donc un rôle primordial dans l'avènement d'une Suisse inclusive et se trouvent au centre de plusieurs activités d'Inclusion Handicap : outre les conseils techniques, ils constituent également un volet important du travail politique, des conseils juridiques ainsi que de la conduite de procès stratégiques.

MISE EN ŒUVRE LACUNAIRE DE LA LHAND DANS LES TP SUISSES

Fin décembre 2023, le délai de mise en œuvre des exigences de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) dans les transports publics a expiré. Le législateur avait fixé un délai généreux : toutes les installations, constructions et véhicules des transports publics devaient être rendus utilisables de manière autonome par les personnes en situation de handicap dans un délai de 20 ans. Inclusion Handicap avait déjà attiré l'attention, depuis plusieurs années, sur le manque de priorisation des travaux de mise en œuvre. Or, le rapport de l'Office fédéral des transports (OFT) sur l'avancement des travaux 2023 – l'avant-dernier rapport avant l'échéance du délai – a fait clairement ressortir que la pleine accessibilité des TP suisses était encore loin d'être réalisée : plus de 500 gares suisses ne seraient pas conformes aux exigences de la LHand d'ici la fin du délai. En ce qui concerne les arrêts de trams et de bus, la mise en œuvre était et reste encore bien davantage à la traîne. C'est pourquoi Inclusion Handicap a réactivé une nouvelle fois, en 2023, tous les leviers possibles afin que les droits des personnes en situation de handicap soient respectés. Grâce au travail médiatique intense d'Inclusion Handicap, le problème fut régulièrement abordé dans pratiquement tous les principaux médias de Suisse qui

ont souvent vivement critiqué ces dysfonctionnements. Lors d'une conférence de presse de novembre, Inclusion Handicap a adressé des exigences claires non seulement à la Confédération et au secteur des TP, mais aussi aux cantons, aux villes et aux communes. Ces exigences ont porté sur un nouveau délai fixé à 2023 au plus tard, sur une mise en œuvre par étapes assorties d'objectifs intermédiaires contraignants, sur un contrôle régulier et des sanctions y relatives ainsi que sur un financement solide et affecté au but fixé. De plus, il faudrait que des dispositions réglementaires allant dans ce sens soient impérativement intégrées à la révision de la LHand annoncée par le Conseil fédéral. Peu de temps après la conférence de presse, le Conseil fédéral a présenté son projet de révision de la LHand. Outre un grand nombre d'autres points faibles, il est incompréhensible pour Inclusion Handicap que le projet ne prévoie pas de nouvelles dispositions réglementaires suite à la mise en œuvre ratée de l'accessibilité des transports publics. C'est pourquoi la faïtière se doit d'y répondre sans équivoque dans le cadre de la procédure de consultation. Cet exemple décevant montre une nouvelle fois le rôle de soutien indispensable que jouera l'initiative pour l'inclusion dans la réalisation de l'égalité effective des personnes en situation de handicap.

CONSEILS TECHNIQUES EN TP

Grâce à son expertise, Inclusion Handicap soutient à maints égards les entreprises et les autorités dans l'aménagement de TP sans obstacles. Les véhicules des TP nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrées par l'Office fédéral des transports (OFT). En cas de projets portant sur l'infrastructure s'appliquent les **procédures d'approbation des plans (PAP)**. C'est au plus tard à ce stade des autorisations, homologations et approbations qu'Inclusion Handicap et ses membres ont

la possibilité légale d'intervenir dans le cas où un projet ne respecte pas les exigences de la loi. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent par conséquent suffisamment tôt à Inclusion Handicap. Des **conseils en matière de projets** dispensés par l'association faitière permettent de garantir la conformité des projets avec les exigences de la loi sur l'égalité des personnes handicapées. L'objectif suprême des conseils techniques d'Inclusion Handicap vise toujours à faire bénéficier l'ensemble des personnes en situation de handicap d'une utilisation autonome des TP.

Chiffres indicateurs TP

Type de transport	Procédure	Nombre
Bus	Homologations de véhicules	525
Infrastructure	Procédure d'approbation des plans	20
Traffic ferroviaire	Homologations de type / autorisation d'exploitation	20
Bateaux	Procédure d'approbation des plans	14
Téléphériques	Procédure d'approbation des plans	7
Total		586

PROJETS

Durant l'année 2023, deux projets d'Inclusion Handicap ont pris une ampleur significative : les Reporters sans barrières ont continué à se développer et entendent s'établir à l'avenir en tant qu'organisation indépendante. Durant la troisième année du projet « Conduite de procès stratégiques », des arrêts de tribunaux ont été rendus dans plusieurs procès.

REPORTERS SANS BARRIÈRES

Le projet Reporters sans barrières (RsB) d'Inclusion Handicap, lancé en 2021, est arrivé à son terme fin 2023 et sera transformé en une organisation autonome au printemps 2024. RsB a pour but de faire mieux voir et entendre les voix et les perspectives des personnes en situation de handicap dans le paysage médiatique suisse. L'année 2023 fut un cap crucial dans cette évolution. Outre la formation médiatique achevée avec succès par les RsB, d'autres événements phares ont eu lieu, tels que les reportages sur la session des personnes en situation de handicap ou les élections nationales.

Plus de 60 articles, y compris les contributions audio et vidéo, ont été publiés l'année dernière. L'accent était mis sur la politique du handicap. Grâce à la mise sur pied réussie d'un vaste réseau, les contributions des RsB ont pu être publiées non seulement sur leur propre site, mais également dans des médias externes et via divers canaux de communication. Sous le patronage d'Inclusion Handicap, RsB a su se créer une solide base en vue de poursuivre sa professionnalisation et son développement. Cela se reflète entre autres dans le futur partenariat avec le MAZ – Institut de journalisme et de communication ainsi qu'avec la Fondation de la SSR Denk an mich (Pense à moi), qui assurent la continuité du projet Reporters sans barrières.



CONDUITE DE PROCÈS STRATÉGIQUES

La conduite de procès stratégiques s'inscrit dans un horizon à long terme. Durant la troisième année d'existence du projet, des arrêts de tribunaux ont été rendus dans plusieurs procès. Un travail médiatique soutenu a permis de conférer une bonne visibilité aux cas concernés. Ci-après un aperçu des activités :

Après le renvoi par le Tribunal fédéral, le cas d'une femme atteinte de sclérose en plaques ayant subi une double discrimination par un employeur cantonal a obtenu gain de cause devant le Tribunal cantonal de Genève. Dans le dossier d'une femme présentant une dyslexie, qui s'était vu refuser des mesures de compensation des désavantages (rallonge du temps d'examen) en vue de l'examen d'admission aux études de médecine vétérinaire, une audition publique a eu lieu au Tribunal administratif de Berne : les juges ont rejeté son recours de justesse. Le cas a été porté devant le Tribunal fédéral. Dans un dossier concernant l'inclusion scolaire d'un garçon autiste, le recours a été rejeté par le

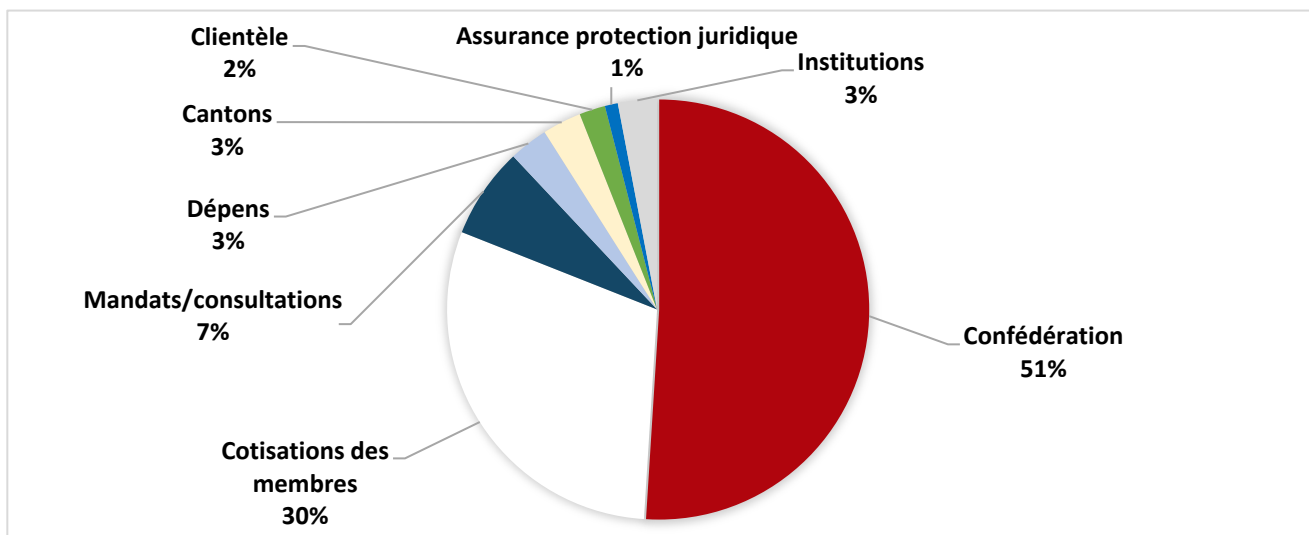
Tribunal fédéral. Ce dossier a été porté devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Faute de ratification par la Suisse du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, il n'est pas possible de porter ce cas devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

Un grand nombre de participant·e·s ont répondu présent lors de la deuxième séance d'échanges des organisations partenaires du projet, qui a eu lieu en novembre. Par ailleurs, les travaux de mise sur pied du site Web du projet ont été poursuivis de manière intensive en 2023.

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

ORIGINE DES FONDS 2023

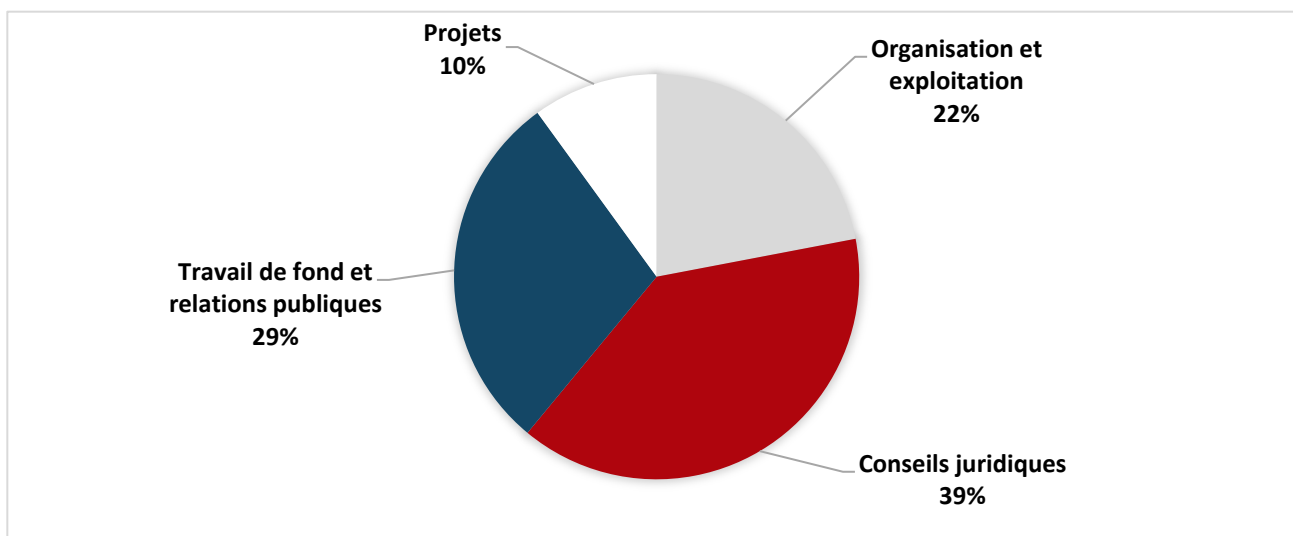
Total: 3.39 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: confédération (51%), cotisations des membres (30%), mandats/consultations (7%), institutions (3%), cantons (3%), dépens (3%), clientèle (2%) et assurances de protection juridique (1%).

UTILISATION DES FONDS 2023

Total: 3.70 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur cinq catégories: conseils juridiques (39), travail de fond et relations publiques (29%), organisation et exploitation (22%) et projets (9%).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2023

MEMBRES

- **aDsr** Association Dyslexie suisse romande | VDS Verband Dyslexie Schweiz
- **ASRIMM**
- **Association Cerebral Suisse**
- **ASP** Association suisse des paraplégiques
- **ASPr-SVG** Association Suisse des Paralysés I Polio.ch
- **autisme suisse**
- **Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral**
- **FRAGILE Suisse**
- **FSA** Fédération suisse des aveugles et malvoyants
- **Geliko** Conférence nationale suisse des ligues de la santé
- **inclusione andicap ticino**
- **insieme Suisse**
- **Mucoviscidose Suisse**
- **PluSport** – Sport Handicap Suisse
- **Pro Audito Suisse**
- **Procap**
- **Pro Infirmis**
- **Pro Mente Sana**
- **SGB-FSS** Fédération Suisse des Sourds
- **Société suisse de la sclérose en plaques**
- **Sonos** Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- **UCBAVEUGLES** Union centrale suisse pour le bien des aveugles

COMITÉ

COPRÉSIDENTENCE

- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Maya Graf, conseillère aux États Bâle-Campagne



Membres du comité d'Inclusion Handicap

MEMBRES

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Martin Boltshauser, Procap
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis
- Sébastien Kessler
- Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques ASP
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino
- Konrad Stokar, Vereinigung Cerebral Schweiz
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail, des représentant-e-s des organisations membres et autres expert-e-s élaborent, en partenariat avec des collaborateurs et collaboratrices d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying.

ASSISTANCE

Présidence :

Jan Habegger, membre comité d'Inclusion Handicap (insieme Suisse)

Équipe Inclusion Handicap :

Claudia Bretscher, responsable conseils juridiques Zurich

Membres :

- Julia Eugster, FRAGILE Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Tschoff Loew, ARTISET
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Anne-Catherine Reymond, Cap-contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Sibylla Strolz, Pro Infirmis
- Irja Zuber Hofer, Procap

FORMATION ET TRAVAIL

Présidence :

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusione handicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap :

- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique Égalité (jusqu'au 30.4.2023)
- Matthias Kuert, responsable du Département Communication et politique

Membres :

- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Urs Hildebrand, UCBAVEUGLES
- Albert Marti, Association suisse des paraplégiques ASP
- Eva Meroni, Fondation Profil (Pro Infirmis)

- Catherine Rausch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Daniel Schilliger, Procap
- Stephan Schiltknecht, FRAGILE Suisse
- Marianne Schweizer, autisme suisse
- Tania Shakarchi, association Dyslexie suisse romande aDsr
- Albert Marti, Association suisse des paraplégiques ASP
- Annina Studer, INSOS Suisse
- Goran Vukelic, Supported Employment Suisse
- Markus Wyss, Sonos

ASSURANCES SOCIALES

Présidence :

Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)

Équipe Inclusion Handicap :

Petra Kern, responsable du Département Assurances sociales

Membres :

- Amir Brunner, Pro Infirmis
- Christina Fasser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Union suisse des aveugles USA
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Yalan Reber, Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
- Daniel Schilliger, Procap
- Claudia Schuwey, AGILE.CH
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana

CDPH / POLITIQUE NATIONALE DU HANDICAP

Présidence :

Olga Manfredi, membre du comité d'Inclusion Handicap (Association suisse des paraplégiques ASP)

Équipe Inclusion Handicap :

- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité
- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique Égalité (jusqu'au 30.4.23)

Membres :

- Verena Baumgartner, INSOS Suisse

- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Caroline Gurtner, Pro Mente Sana (jusqu'au 30.6.2023)
- Muriel Langenberger, Pro Mente Sana (depuis le 1.7.2023)
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Nora Martin, Pro Infirmis
- André Marty, Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Bâle
- Lorène Métral, Integras (jusqu'au 31.7.2023)
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Raphaël de Riedmatten, AGILE.CH

GROUPE D'EXPERT-E-S CONDUITE DE PROCÈS STRATÉGIQUES

Direction :

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap

Membres :

- Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap
- Verena Kuonen, coprésidente d'Inclusion Handicap
- Martin Looser, partenaire du cabinet d'avocats ettlersuter Rechtsanwälte
- Prof. Dr. Markus Schefer, Dr en droit, Faculté de droit Université de Bâle, membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU 2019-2026